Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200398-20251211-D57_2025-DE

Délibérati

Date de convocation :
4 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : **10** – Présents : **6** – Votants : **8**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 décembre 2025

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme MOISAN Régine, M. DELARCHE Olivier, Mme NOUVEL Laurence, M. LE VOT Gwénaël, M. PINSARD Fabien

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. RAULT Sébastien à Mme NOUVEL Laurence ; Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique à Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola

Absents : Mme HAGGENMILLER Stéphanie, M. Kévin POILVET

D57-2025 : Participation du Budget Centre de santé aux charges administratives du Budget principal de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la délibération n° 01.07.2016-02 du Conseil Municipal du 1er juillet 2016 créant le budget annexe « Centre de santé »,

Vu la délibération n° D6-2019 du Conseil Municipal du 14 janvier 2019 relative aux modalités de remboursement des frais de personnel entre le budget principal et le budget Centre de santé ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

Considérant que le centre de santé ne prend en charge aucune dépense liée à la gestion de son personnel ni à la comptabilité de son activité,

Dans un souci de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public, il convient de faire rembourser par le budget annexe centre de santé les charges administratives (charges de personnel) supporté par le Budget principal pour l'activité du Centre de santé.

Ces charges administratives se décomposent en plusieurs fonctions : Finances, Budget, Ressources humaines et Nettoyage des locaux. Ils ont été estimés en fonction du compte administratif 2024 selon les modalités suivantes :

Nature de la prestation	% Consacré à la Fonction (1)	Unité d'œuvre	%
Finances	42%	Nb mandats hors paie	28%
		Nb mandats paie	23%
		Nb titres	22%
Budget	22%	Nb de budgets	50%
Ressources Humaines	13%	Nb Bulletins de salaire	48%
Nettoyage des locaux	18%	Temps consacré au CDS	20%

(1) Le pourcentage consacré à la Fonction est un estimatif du temps passé.

Par conséquent, il est prévu que le Budget annexe Centre de santé rembourse en fin d'année un montant de **19 179,45 €.**